



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 109904

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, chargée de la jeunesse et de la vie associative, sur la mission confiée par le Premier ministre à Luc Ferry. Il souhaiterait en connaître les contours précis.

Texte de la réponse

Le plan « agir pour la jeunesse » présenté par le Président de la République vise à mieux accompagner chaque jeune dans son accès à l'autonomie. Le Gouvernement souhaite donner une nouvelle impulsion à sa politique en faveur de la jeunesse et réunira, à cet effet un comité interministériel consacré à la jeunesse en septembre prochain. Des mesures telles que le service civique, la réforme de l'orientation, la lutte contre le décrochage scolaire ou l'ouverture du RSA aux jeunes actifs en constituent de premières et significatives illustrations. Pour éviter que les jeunes ne soient les premières victimes de la crise, il est également mis en oeuvre un plan pour l'emploi des jeunes qui produit des résultats : le nombre de jeunes au chômage est en diminution depuis le pic de mai 2009. Les nouvelles mesures en faveur de l'alternance prolongeront et accentueront cet effort pour une meilleure insertion professionnelle des jeunes. Aujourd'hui, dans un monde en profonde mutation, les jeunes Français, comme le montrent plusieurs études récentes et contrairement à ce qu'insinuent certains discours trop caricaturaux sur l'état de notre jeunesse, restent très majoritairement confiants dans leur avenir individuel et dans leurs capacités personnelles de réussite. Malgré cela, ils affichent encore souvent un certain pessimisme quant à l'avenir de leur pays et, pour un certain nombre d'entre eux, une défiance à l'égard des institutions et des médias. Il appartient au Gouvernement de prendre en compte les légitimes attentes de la jeunesse pour continuer à faire évoluer la politique en faveur des jeunes. À ce titre, le Premier ministre, M. François Fillon, a confié une mission sur les jeunes au conseil d'analyse de la société (CAS) « chargé d'éclairer les choix politiques du Gouvernement par l'analyse et la confrontation des points de vue, lorsque les décisions à prendre présentent des enjeux liés à des faits de société ». Il est demandé, par conséquent, à M. Luc Ferry d'analyser les aspirations des jeunes dans leur diversité, et ce faisant, distinguer la part du réel de celle du mythe dans les inquiétudes qui la traversent aujourd'hui. Il est également chargé de proposer ses réflexions sur les modes et canaux de communication entre la jeunesse française et la société dans son ensemble et les voies et moyens de leur évolution. Les conclusions de ses travaux, menés en lien avec le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative et la secrétaire d'État chargée de la jeunesse et de la vie associative, feront l'objet d'un rapport à remettre au Premier ministre au mois de novembre 2011.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109904

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Jeunesse et vie associative

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 31 mai 2011, page 5678

Réponse publiée le : 9 août 2011, page 8646